ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 4 fr. 25 8 fr. 15 fr. Autres départements 4 fr. 50 8 fr. 50 16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur - L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... (- d. -)..... RÉCLAMES 3° page

80 cent. 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

ÉVÉNEMENTS

Les événements politiques de Grande-Bretagne et la France. - Le problème financier : le courage fiscal de la France. -Finances françaises et réparations allemandes sont solidaires.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore si M. Bonar Law a été élu leader du parti conservateur. Mais cette désignation ne

semble pas faire de doute. Quelle attitude nous réserve le prochain Premier Britannique?

Sa position, au point de vue politique intérieure, nous intéresse moins que son orientation en politique exté-

Dans l'Echo de Paris, Pertinax définit ainsi les directives du leader des conservateurs:

« En politique étrangère, M. Bonar Law est de ceux qui, malgré un dévouement très sincère à l'Entente cordiale, conçoivent comme extra-européenne la vocation propre du peuple britannique. On se rappelle sa lettre du 7 octobre protestant contre l'attitude de la France dans l'affaire de Tchanak. Déjà, en avril 1920, M. Lloyd George étant absent de Londres, il lui avait appartenu de s'élever contre l'entrée des troupes françaises à Francfort, événement contraire à des assurances qui le jour précédent avaient été reçues de Paris. Dans les deux cas, le leader de la Chambre des Communes critiquait moins le fond que la forme politique. »

D'une façon générale, on peut présumer que la diplomatie anglaise va devenir plus aimable dans la forme, surtout si des hommes comme lord Curzon et plus encore lord Derby font partie du nouveau cabinet.

Mais nous nous préparerions des déceptions pour demain, si nous espérions que la diplomatie britannique va devenir pour nous plus secourable. Quel que soit le chef qui occupe Downing Street, il fera une politique avant tout, essentiellement britanni-

Aussi, nos dirigeants ne sauraient trop se prémunir contre un péril qui se prépare pour nous : Un danger immédiat est dans les ménagements mêmes dont nous pourrions nous croire tenus d'entourer le nouveau gouvernement britannique, par crainte de perdre le bénéfice des bonnes dispositions à notre égard que nous sommes tentés de lui supposer.

Nous doutons que les ménagements à tout prix constituent la meilleure méthode vis-à-vis de l'Angleterre.

Nous pensons plutôt que l'affirmation très nette de notre politique, l'indication explicite de nos directives ferent plus pour la bonne entente avec Londres que la docilité à ses suggestions.

En un mot, la politique française devra rester elle-même, puisqu'aussi bien elle ne pourra compter que sur ses propres moyens pour se dévelop-

La publication du rapport de M. Bokanowski sur le projet de budget de 1923 et la venue en discussion de celui-ci à la Chambre nous invitent à regarder en face la situation

Cette situation est critique, Elle est critique pour plusieurs causes, mais avant tout parce que nous vi-

vons d'emprunts. D'ailleurs, il s'agit là moins d'incriminer tel ou tel que de constater

Or, le fait est explicite par luimême: en 1921, nous avons em-

prunté 25 milliards; cette année, il faudra un peu plus de 31 milliards; l'an prochain, nous devrons emprunter encore près de 30 milliards.

La conséquence? Dès la fin de 1925, nous aurons à payer annuellement 19 milliards d'arrérages, soit plus que le montant des impôts actuels.

C'est bien la course à l'abîme! Mais pourquoi en sommes-nous là? Est-ce parce que, comme on l'a dit, la France manque de courage fiscal ? Nullement.

Nos impôts se sont élevés de 5 milliards avant la guerre à 17 milliards aujourd'hui. Et ce, alors que notre pays était appauvri par la dévastation systématique de dix de nos plus riches départements et la disparition de 1 million et demi de ses meilleurs producteurs.

La vérité, c'est que l'héroïsme fiscal de la France n'a été dépassé par aucun autre pays. A preuve, par exemple, ce fait que nous payons par tête plus d'impôts que le contribuable allemand.

Qu'on médite les chiffres suivants que nous empruntons au rapport de M. Bokanowski:

Le recensement français du 6 mars 1921 indique une population totale pour la France, y compris l'Alsace et la Lorraine, de 39,402,739 habitants.

En ce qui concerne l'Allemagne, la population a été évaluée, au 31 décembre 1920, à 62,637,000 habitants, dont il convient de déduire la population de la Sarre, laquelle ne participe point aux impôts du Reich.

Si l'on estime que la population allemande à prendre comme base de calcul est de 62 millions d'habitants, la base de conversion des marks en francs étant le nombre indice des prix de gros, la charge fiscale en Ailemagne et en France par tête d'habitant s'établit comme suit :

France 558 Allemagne . . . 306 C'est injuste et c'est immoral! **

Mais si la France a consenti au devoir fiscal, pourquoi ses finances demeurent-elles dans une situation aussi critique?

C'est parce que l'Allemagne ne nous a pas payé ce qui nous était dû et promis par le traité de paix et par es états de paiements arrêtés de-

Quelques chiffres suffirent: Nous avons jusqu'ici dépensé, pour la res-tauration des pays dévastés et pour le paiement des pensions, 90 milliards, qui devaient être à la charge de l'Allemagne et qui ont été portés au budet des dépenses recouvrables. Or. dès maintenant, ces 90 milliards restent à notre charge, avec les 4 milliards d'arrérages que représente le service des emprunts contractés à

Pourtant, il y a quelque chose de plus grave encore. Il nous reste à dépenser pour les pays dévastés environ 55 milliards, plus 36 milliards que représente, capitalisée, la dette viagère des pensions, — soit 91 milliards, Or, l'Allemagne, même si elle exécute ses engagements, ne nous en versera que 78, car, d'après l'état de paiements du 5 mai 1921, nous ne devons recevoir que 26 milliards de marks-or, ce qui équivaut à 78 milliards de francs-papier. La différence, soit 13 milliards au bas mot, nous restera encore pour compte.

Or, nous ne pouvons ni emprunter encore 91 milliards, ni, en tout cas, trouver encore 4 milliards par an pour en payer les intérêts. Aucun budget ne serait possible dans ces conditions.

Il faut donc tout d'abord que l'Allemagne ne se dérobe pas davantage. Tout le monde est d'accord là-dessus, et M. François-Marsal, hier encore, à Roubaix, a parlé comme M. Poincaré ou comme M. Bokanowski.

Mais, pourquoi ne pas le dire? Quand on parle d'exiger que l'Allemagne paie, remarque très justement notre confrère des Débats, se rend-on bien exactement compte de la portée de ce qu'on demande ? Eston bien décidé à faire le nécessaire si le débiteur continue à ne pas s'exécuter? M. François-Marsal « ne sent pas dans le public le sens de la revendication énergique ».

L'ex-ministre des Finances a raison : la France n'a pas le sens de « la revendication énergique », c'est-à-dire ne paraît pas disposée à recourir aux seules méthodes efficaces vis-àvis du Reich.

Il faudra bien pourtant que nous nous décidions à y recourir si nous voulons éviter notre propre faillite. M. François-Marsal a eu le mérite

de poser nettement le problème. Saura-t-on le comprendre? M. D.

INFORMATIONS

Où se tiendra

la Conférence d'Orient D'après le correspondant du « New-York Herald » à Constantinople, les nationalistes turcs maintiennent leur demande au sujet de la réunion de la Conférence de la paix en territoire turc, afin que Kemal pacha puisse y prendre part en personne, et que l'As-

mal pacha à la Conférence, et de tenter de retarder celle-ci dans l'espoir que l'armée nationaliste pourrait se désagréger.

La Conférence

du Proche-Orient L'Italie a répondu favorablement à la demande de remise à une date ultérieure de la Conférence de paix

La situation à Londres

M. Bonar Law a décidé qu'un nouveau Parlement doit être convoqué pour ratifier, vers le 6 décembre, le Traité avec l'Irlande.

M. Chamberlain commencera sa campagne électorale cette semaine. Tous les journaux déclarent que les élections auront lieu entre les 14 et 18 novembre.

Les conséquences du gouvernement de M. Lloyd Georges

Dans un remarquable article que publie l' « Observer », M. Garvin fait le procès du gouvernement de coali-

« Au cours des derniers mois, conclut-il, la ligne de conduite adoptée par le gouvernement de coalition le fut en violation de tous les principes. Le résultat est que les nations étrangères européennes et du Proche-Orient se détournent de nous. Elles comptent maintenant sur la France, à l'heure même où cette dernière est tentée de s'écarter de l'Angleterre, à l'heure même où le discours de M. Lloyd George, à Manchester, il v a une semaine, nous l'a sans nécessité aucune aliénée plus encore qu'auparavant. Nous répétons que le devoir du nouveau gouvernement est de tenter immédiatement d'apporter un remède à cet état de choses, en pour-suivant enfin une politique basée sur des principes. »

Il y a encore des prisonners français en Allemagne

Les journaux racontent qu'il y a une dizaine de jours un jeune homme se disant âgé de 25 ans arrivait à Lasbardes, commune du canton de Cancon (Lot-et-Garonne) où habite sa

Ce jeune homme nommé Gabriel Teyssier parti avec la classe 15 était porté disparu; il avait été fait prisonnier en mai 1915.

Depuis cette époque, il n'avait pas donné de ses nouvelles. Il vient de déclarer que, prisonnier, il était enfermé dans un souterrain près de Berlin où il travaillait avec d'autres camarades français comme mécani-

Il a réussi à s'évader : il affirme qu'il y a d'autres prisonniers français en Allemagne.

330 marks pour 1 franc

La débâcle du mark s'accélère. Le dollar est monté le 22 à 4.700, la livre à 19,700, et le franc français à 330. Par son récent décret, le gouvernement n'est parvenu qu'à tarir complètement la vente des devises étrangères. Les millions d'Allemands qui possèdent des florins, des livres, etc. refusent maintenant de s'en dessaisir, de sorte que le moindre achat provoque une hausse énorme. On annonce de nouvelles mesures gouvernementales plus sévères, dirigées surtout contre les grandes banques, auxquelles on interdirait les affaires d'arbitrage sur les changes.

Les Soviets ne commandent plus de

locomotives en Allemagne 680 sur 700 des locomotives, commandées par les Soviets en Allemagne, ont été livrées jusqu'à présent. La construction des locomotives ayant repris en Russie, aucune commande ne sera plus faite à l'étranger.

La grève aux usines Krupp

Dix mille ouvriers des usines Krupp sont en grève par suite du renvoi de quatre cents de leurs camara-

semblée nationale puisse se réunir pendant les négociations. Les Turcs soupçonnent les alliés de vouloir éviter la présence de Ke M.Clemenceau et M.Caillaux écriront dans le même journal dit-il, ce projet ordonne de continuer à poursuivre les délits de spéculation illicite, tout en mettant la justice dans l'impossibilité effective d'exercer ces pour-

M. Clemenceau, en allant aux Etats-Unis, n'a pas négligé d'y traiter ses propres intérêts. Il a, annonce-t-on, signé un contrat avec la Consolidated Press Of América, par lequel il s'engage à écrire un certain nombre d'articles pendant son séjour aux Etats-Unis. Le prix demandé par l'ancien président du conseil est élevé, tellement élevé, que la Consolidated Press a cru prudent de demander à un journal de New-York de partager la dépense ; le journal choisi est, paraîtil, le « World »

Le choix est d'autant plus piquant que le « World » publie déjà régu-lièrement des articles de M. Caillaux.

Les mesures prohibitionnistes de l'Amérique

Le décret de prohibition des boissons alcooliques en Amérique est entré en vigueur samedi 17 courant, à minuit. Le tribunal a accordé un délai d'exécution jusqu'à ce qu'il ait pris une décision à ce sujet. Les fonctionnaires chargés du service de prohibition espèrent que la décision sera prise avant que les vaisseaux quittant les ports étrangers aient le temps d'atteindre les ports américains, faute de quoi lesdits fonctionnaires craignent d'avoir à faire face à de nouvelles difficultés.

Terrible incendie

à New-York Quatorze personnes ont été carbonisées et vingt autres grièvement blessées au cours d'un incendie qui s'est produit dans un immeuble situé au coin de l'avenue Lexington et de la rue numéro 110, à New-York. Le feu, suppose-t-on, a été mis par un maniaque qui enflamma un certain nombre de voitures d'enfant rangées sous les escaliers. Les flammes firent des progrès rapides, et la plupart des victimes furent surprises dans leur lit. Les corps ont été carbonisés à un tel point qu'il est impossible de les identifier.

Les épaves

L'amirauté annonce que tous les bâtiments coulés pendant la guerre dans le voisinage des côtes anglaises ont été ou relevés ou sabordés à l'aide d'explosifs. Des navires et des cargaisons d'une valeur totale de deux milliards et demi de francs ont été sauvés, et, en août 1919, date à laquelle l'organisation spéciale de relèvement d'épaves cessa de fonctionner, 440 navires avaient été remis à flot. Dans le cas du transatlantique « Laurentic », coulé par 41 mètres de fond, les scaphandriers ont réussi à retirer de l'épave plus de 95 millions de lingots d'or.

Pour les victimes civiles de la guerre

Le « Journal Officiel » publie un décret relatif à l'attribution aux grands invalides victimes civiles de la guerre d'allocations spéciales et de majorations supplémentaires temporaires, suivi d'une « instruction pour l'application de ce décret.

Mort d'un sénateur On annonce la mort de M. Bouderendrons compte, département parnoot, sénateur du Pas-de-Calais, vice-

Chambre des Députés

président du Sénat.

Séance du 21 octobre 1922 La Chambre s'était réunie à 3 heures, mais le Sénat n'ayant pas statué sur le projet de loi relatif aux spéculations illicites, elle suspend la séance qui est reprise

Le président annonce que la Sénat a voté, sans modifications, le texte adopté par la Chambre. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 21 octobre 1922

Le Sénat discute le projet de loi relatif aux spéculations illicites. M. Boivin-Champeaux expose le projet M. Guillier propose d'accepter le texte voté par la Chambre.
M. Michel combat le projet parce que,

M. Reynald demande si on est bien sur le chemin du retour à l'activité commerciale normale et libre.

M. Colrat, garde des sceaux, dit qu'il

M. Colrat, garde des sceaux, dit qu'il tiendra la main à ce que la justice poursuive seulement les véritables et graves délits qui ne peuvent rester impunis.

M. de Monzie dit qu'il s'agit de liquider une loi pénale temporaire, c'est-à-dire une monstruosité juridique. Cette loi, dit-il, a été mal appliquée par la magistrature. Il espère qu'à l'occasion de la fête du 11 novembre, on prendra de larges mesures de grâce. La discussion générale est close; le

projet de loi est voté par 279 voix contre 4.

DEUX SOUS DE PLUS

C'est fait : le ministre des finances a déposé sur le bureau de la Cham-bre le projet de loi concernant l'augmentation du prix du paquet de scaferlati ordinaire.

Amis fumeurs de scaferlati ordinaire, il faudra payer le paquet 1 fr. 10 au lieu de 1 fr.

Mais en même temps que le ministre des finances demande l'augmentation du paquet « gris », il propose de relever de 2.000 francs les limites au-dessous desquelles sont exonérés les traitements et les salaires.

Et ceci est intéressant pour les salariés, surtout pour ceux qui ne fument pas. Ceux-ci en effet profiteront d'une diminution appréciable d'impôt et ce sera du bénéfice net.

Tandis que les autres, ceux qui fument, eh bien, ils dépenseront par l'augmentation du prix du paquet scaferlati, le bénéfice qu'ils recevront de l'exonération prévue.

Ceci compensera cela, et même calcul bien fait, le fumeur aura aussi du bénéfice: 10 centimes sur 100 paquets de tabac consommés dans l'année, cela fait 10 francs, mais l'exonération est plus impor-

C'est dire que les amateurs du paquet « gris » ne l'abandonneront pas. Ce n'est sans doute pas, ce qu'ils feront de mieux : mais...

Somme toute, le système du ministre des finances est assez habile : ne paiera l'impôt sur le tabac que celui qui s'entêtera à vouloir fumer. C'est, dira-t-on, l'exploitation du... vice, mais puisque les vicieux sont incorrigibles, tant pis pour eux.

Le ministre des finances opère avec plus de... grâce que bien d'autres qui, sous le prétexte fallacieux que la démocratie veut et doit faire grand et toujours mieux, font toujours des dépenses nouvelles et créent des impôts nouveaux.

Sans doute, ces dépenses ne sont pas inutiles, crie-t-on: c'est vrai: elles profitent toujours à quelquesuns ou à quelqu'un.
Ainsi, si nous pensions en avoir

fini avec les impôts départementaux, la session dernière du Conseil général nous a désillusionnés. Réparations, constructions, aména-

gements sont imminents : autant de billets de mille à dépenser. La démocratie l'exige !... Mais aucune autre ressource ne viendra compenser ces dépenses. L'année prochaine, nous nous en

lant; et les années suivantes, aussi. LOUIS BONNET.

->錢<---Promotion

M. Charbonnet, élève-officier de réserve au 7° d'infanterie, est promu sous-lieutenant au 148°.

M. Vital, élève-officier de réserve au 7°, est nommé sous-lieutenant au 24° bataillon de chasseurs à pied. M. Basile, élève-officier de réserve

au 14° d'infanterie, est nommé souslieutenant au 7°. Enregistrement

M. Maurette, receveur-rédacteur de 2º classe à Cahors, est nommé receveur à Plouigneau (Finistère).

Enseignement primaire

Mlle Taupiac, institutrice à Cabrerets, est détachée à l'Ecole Normale d'institutrices, en qualité de surveil-

Palmes académiques

Sont nommés officiers d'académie: Mme Delpouget, institutrice-adjointe à l'école de la place Thiers, à Cahors ; Mlle Delrieu, directrice de l'école publique de Prayssac ; M. Almus, instituteur à Bélaye; Mme Le-moine, directrice de l'école de Gramat; Pechberty, instituteur à Céne-

Nous adressons nos félicitations aux nouveaux promus.

P. T. T.

M. Mouilhayral, chargeur (ligne du Sud-Ouest) est nommé facteur-receveur à Sérignac, en remplacement de M. Vaissié, nommé à St-Denis-Catus. M. Lafon, facteur à Paris, est nom-

mé facteur-receveur à Caniac. M. Labrunie, facteur à Paris, est nommé facteur-receveur à Pélacoy, en remplacement de M. Montel, admis à la retraite.

M. Landes, receveur des postes à Neuvic-d'Ussel (Corrèze), est nommé à Gramat, en remplacement de Mme Guary, retraitée.

Mort de M. François Deloncle

On annonce la mort de notre dis-tingué compatriote M. François Deloncle, ancien député des Basses-Alpes et de la Cochinchine, décédé à La Baule, à l'âge de 66 ans. M. Francois Deloncle, d'abord publiciste, col-laborateur de la Paix, de la Presse et de la France, fut attaché au cabinet de M. Spuller, puis à celui de M. de Freycinet, aux affaires étrangères.

En 1889, il fut élu député des Basses-Alpes par l'arrondissement de Castellane et réélu en 1893. Non réélu en 1898, il se présenta, en 1902, en Cochinchine, et fut nommé député de cette colonie. Il obtint le renouvellement de ce mandat en 1906, mais ne fut par réélu en 1910. En 1912, il redevint député des Basses-Alpes à une élection partielle. Il ne s'était pas représenté au renouvellement de 1914. M. François Deloncle était né à

Cahors le 14 août 1856 et avait fait ses études au lycée de notre ville. Nous saluons respectueusement sa mémoire et nous adressons à sa fa-

Baccalauréat (Session d'octobre)

mille nos sincères condoléances.

Sont déclarés admissibles aux épreuves orales les candidats élèves du lycée Gambetta, dont les noms suivent: Première partie: Delpech Jean,

Guyot de Camy Alain, Lagarde Jean,

Comte Henri, Dulac René, Gaillard Jean, Lescoul René. Deuxième partie : Constanty Geor-ges, Delfort René, Durand Georges,

Hébrard Henri, Michaud Félix. Le jeune Clary Maurice, reçu en juillet à la seconde partie (Mathématiques) vient d'être déclaré admissible à la section Philosophie.

Lycée de jeunes filles

Nos félicitations.

Mlle Orliac, élève du lycée de jeunes filles de Cahors, est déclarée admissible aux épreuves orales du baccalauréat sciences langues-vivantes. Nos félicitations.

Les Cadets du Quercy

Petit dialogue entendu en gare de Paris-Austerlitz en descendant du train Cocula:

Alors on se retrouvera le 5 novembre.
Oui, à quel endroit?
Aux Sociétés savantes, parbleu, là où se retrouve le Tout Paris quercinois

- Alors, entendu, au 5 novembre, rue

Danton, on dansera, on applaudira, on s'amusera. C'est, en effet, le 5 novembre qu'aura lieu le spectacle de réouverture des mati-

nées des « Cadets du Quercy ». L'orchestre Bassot, est-il besoin de le dire? remportera son habituel succès. Ce sera la foule des matinées traditionnelles. de la joie, de l'enthousiasme et des chants berceurs dans un magnifique décor, sans oublier le jazz-band que les « Cadets »

innoveront à la prochaine matinée. A. BLADINIÈRES, Secrétaire général

Prélèvements

Mardi matin, M. le Commissaire de police a procédé au prélèvement d'échantillons de lait qui seront envoyés au laboratoire de Toulouse aux fins d'analyse.

Vermeil Aristide, soldat : bon soldat ayant toujours fait vaillamment son devoir. Tué le 1er Janvier 1915, à Mesnil-les-Hurlus, en s'élançant à l'assaut des lignes ennemies. Croix de guerre avec étoile de

L'appel de la classe 1922

La lettre devant servir de base à l'affectation des appelés de la 2° por-tion du contingent 1922, ne rentrant dans aucune des catégories spéciales est la lettre D.

Ces jeunes soldats (service armé et auxiliaire) seront mis en route les 13, 15 et 17 novembre prochain. Chaque date de mise en route comportera le tiers du contingent affecté à chaque corps.

Concert

Le concert donné hier soir par Mme Ganna Walska avec le concours de M. Maurice Maréchal et de M. Moreau-Leroy, fut des plus intéressants.

Mme Ganna Walska, chanta avec beaucoup de charme deux airs de Mozart dont la musique pleine de grâce trouva en elle une interprète fidèle ; des mélodies de Charles Bordes, Rimsky-Korsakoff, Caplet etc., nous permirent d'apprécier pleine-

ment son talent. M. Maurice Maréchal, violoncelliste à la réputation déjà grande mit au service des maîtres inscrits au programme un son ample et vibrant, une technique sûre et la plus parfaite compréhension des œuvres interprétées: C'est un très grand artiste.

Nous appréciâmes aussi les qualités pianistiques de Mme Moreau-Leroy, brillante virtuose.

Toujours des heureux

Nous apprenons que Mme Tabournel Léontine, tenancière de l'Hôtel de l'Université, vient de voir son titre E. 3 de La Française Capitalisation entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat sortir, au tirage du 15 octobre, remboursable à 2.500 fr. Mme Laur, agent général en notre ville lui en a aussitôt remis le montant en espèces.

Pour renseignements ou souscrire, s'adresser à Mme Laur, rue des Boulevards, n° 13.

Classe 1886

Samedi soir, au café de Bordeaux, a eu lieu la réunion des camarades de la classe 1886. La réunion fut tout amicale: il ne pouvait en être autrement. Il a été décidé qu'un banquet serait organisé.

Grand bal des ouvriers de l'alimentation

Nous rappelons au public que le bal de l'Alimentation aura lieu au Palais des Fêtes le mercredi 25 octo-

L'ouverture des portes est fixée

On trouvera des cartes à l'entrée. Le Comité.

Ils voulaient voir du pays

Les jeunes B... 14 ans demeurant rue St-Pierre et P... 16 ans, demeurant rue Fondue-Basse désiraient voir du pays. Ils décidèrent de quitter Cahors. Mercredi, ils partirent. Ils s'embarquèrent dans l'express de Paris, et en route vers l'inconnu.

Ils n'allèrent pas trop loin. A Or-léans, un contrôleur de chemin de fer mit fin à l'expédition en constatant que les deux jeunes voyageurs n'avaient pas de billets, et tous deux durent aller s'expliquer au poste où ils furent inculpés de vagabondage. Ils seront rendus à leur famille.

Cambrioleurs

Des cambrioleurs ont pénétré chez Mme Delpon, propriétaire à Cours, et ont emporté une somme de 5.300 fr. Une enquête est ouverte.

Colonie pénitentiaire

Le jeune garnement qui, récemment pénétra, la nuit, dans l'hôpitalhospice de Cahors, cambriola un bureau et emporta 1400 francs, sera envoyé dans une colonie pénitentiaire jusqu'à 21 ans.

Trouvera-t-on le voleur?

Au mois de décembre 1921, une dame Lacour, habitant Prayssac, avait été victime d'un vol important.

Un malfaiteur s'était introduit chez elle et avait enlevé une somme de 500 francs enfermée dans un portemonnaie et un bon de la Défense nationale d'une valeur de 1.000 francs.

Des recherches furent aussitôt entreprises et le numéro du bon disparu fut identifié. Or, ce bon a été négocié à Paris et la justice a été informée qu'il avait fait retour au Trésor.

L'enquête pour retrouver le voleur continue.

Plainte

Une plainte a été portée contre un individu, demeurant à Luzech, sous l'inculpation d'outrages aux mœurs.

Vol

Une enquête est ouverte au sujet d'un vol d'argenterie qui aurait été commis au préjudice de M. Permezele au château de Cuzal.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 9 au 14 octobre a été la suivante : Nombre de placements à demeure :

25 hommes, 1 femme. En extra: 6 hommes, 1 femme. Demandes d'emploi non satisfaites:

2 hommes, 3 femmes. Offres d'emploi non satisfaites: 7 hommes, 4 femmes.

THEATRE DE CAHORS

Jeudi 26 octobre, au Théâtre de Cahors, représentation du désopilant vaudeville:

LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIMS'

* Comme suite à notre écho relatif au Théâtre d'Art Français, nous sommes informés que le passage de cette intéressante tournée au Théâtre de Cahors est fixé au 29 octobre.

Ainsi que nous l'annoncions précédem-

LA PETITE FEMME DE CHICAGO

la spirituelle comédie de Maurice Dekobra, inaugurera la série des spectacles projetés. Les échos qui nous parviennent de Lyon, où la tournée a fait l'ouverlure du Théâtre des Célestins, de Bordeaux, de Nantes où elle a fait une semaine, sans compter le légendaire succès des 150 Représentations consécutives à Paris, nous font augurer la plus agréable des soirées.

La Direction de la tournée nous prie d'informer nos lecteurs, et insiste même sur ce point, que LA PETITE FEMME DE CHICAGO est une pièce follement gaie, mais de bonne et saine gaité française, qu'elle n'a rien de la trivialité de certains vaudevilles, et qu'elle peut, par conséquent, être vue par tous en famille.

CHRONIQUE SPORTIVE

Matches de Dimanche 22 octobre Tockey-Club Toulousain (1)

contre Aviron Cadurcien (1). Onze essais dont trois transformés, tel est le spiendide résultat d'une rencontre qui mettait aux prises une des meilleures Equipes Toulousaines de 2° série avec Equipe 1 de l'A. C. qui, lui, appartient à la

L'écrasante défaite du Buisson, 2º série lui aussi, par notre 15 premier avait surpris les Cadurciens. D'aucuns avaient cherché a raison de cette victoire dans la faibless de l'Equipe adverse et avaient même fait grief a la Commission d'avoir conclu avec ces visiteurs. Si les essais avaient été trans formes le Tockey encaissait lui aussi 50 ou

55 points.

Va-t-on encore prétendre que le Tockey copieusement battu, n'est pas, lui aussi digne de se mesurer avec notre Equipe?

digne de se mesurer avec notre Equipe?

Nous ne pouvions le penser, étant donné les résultats obtenus déjà cette année par son vainqueur de la saison dernière.

La vérité, c'est qu'à l'heure actuelle, la Commission de Rugby, de l'A. C. à qui appartiennent tous les fervents Cadurciens du ballon ovale, a su mettre sur pied, et choisir judicieusement une première Equipe de grande valeur.

La partie de dimanche fut celle que nous attendions, résultats mis de côlé bien entendu. Delpy amène ses camarades à la victoire avec une maëstria qui lui valut le triomphe. Pas un Cadurcien ne joua pour lui-même. Ce fut une vraie, débauche d'ouvertures, tant en sortie de mêlée que sur vertures, tant en sortie de mêlée que sur les touches, et les passes classiques et rapides amenèrent correctement l'essai.

Il n'y eut pas de « meilleurs hommes » tous furent excellents tant en 1º0 qu'en 2º mi-temps. Le 15 Cadurcien mena une danse rapide, serrée, constamment en attaque et soutint jusqu'au bout un jeu de vitesse qui sans conteste, surprend l'adversaire et l'es-

Nous ne voulons ici donner aucun nom, nos félicitations vont à tous car tous les méritent. Excellent arbitrage du caporal Vernet dont l'autorité s'affirme tous les jours

Que feront dimanche nos hommes à Car-cassonne? Ils vont se trouver en présence d'une des Equipes secondes de 1^{re} série des plus redoutables, puisqu'elle enleva la sai-son dernière le *Championnat de France*. Qu'ils continuent à s'entraîner judicieusement, et qu'ils jouent comme avant-hier, et nous ne serions point surpris qu'une vic-toire vienne encore récompenser leurs

Bravo! l'Equipe I.

Match de Luzech A. C. (II) â Luzech

L'Equipe II complétée par quelques éléments de l'Equipe III rencontra à Luzech, l'Equipe I de l'Union sportive.
Luzech cette année possède un premier 15 très allant et en progrès constant.
Notre équipetriompha de ses rudes adversaires par 11 points à 0.
Avis. — Certains équipiers II et III paraissant animés d'un esprit d'indiscipline que la commission est résolue à réprimer. C'est ainsi que nous vîmes sur le terraindu Stade des joueurs convoqués pour Luzech, et qui des joueurs convoqués pour Luzech, et qui ne daignèrent même pas faire connaître par écrit à la Commission leurs raisons de

s'abstenir.
La Commission rappelle à tous les équipiers que dès réceptions des convocations, ils doivent par lettre faire connaître les motifs d'empêchement de répondre à l'appel qui leur est adressé, et que des sanctions sévères seront prises devant la mauvaise volonté de n'importe quel joueur.

Succès scolaires. - Amalric, Durand, et Lescoul les excellents équipiers de l'A. C. viennent d'être admissibles aux épreuves écrites du baccalauréat. Lesportn'en déplaise à certains, n'empêche point les études intellectuelles, nos jeunes camarades en donnent la meilleure preuve.

Cazais

Conférence pédagogique. — La conférence d'automne des institutrices et instituteurs publics du canton aura lieu le jeudi 26 octobre prochain, à 9 heures, 'école des garçons, sous la présidence de M. Villadieu, Inspecteur primaire.

Le sujet traité sera le suivant : « L'enseignement des sciences et de leurs applications; son caractère expérimental; son adaptation au milieu local. « L'orientation agricole de l'enseignement. Comment l'école peut-elle continuer empêcher la désertion des campagnes ?

Droits de place. - Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal a fixé au dimanche 5 novembre prochain, l'adjudication, pour quatre ans, des droits de

Limogne

Probité. — Dimanche matin le jeune Jean-Louis Cavin, âgé de 13 ans élève de l'école laïque, fils de notre sympathique horloger, ayant trouvé sur la voie publique un portemonnaie contenant une certaine somme, s'est empressédele déposer, entre les mains de M. Combarieu, secrétaire, à qui la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

Félicitations aux maîtres et aux parents qui savent inculquer aux enfants les principes de l'honnêteté.

Puy-l'Evêque

Changement de foire. - La foire du premier mercredi du mois tombant le jour de la Toussaint, la foire du 1er novembre est renvoyée au mercredi 8.

St-Martin-Labouval

A quand la boîte aux lettres ? - Dans es récentes réunions du conseil municipal, il a été décidé que la pose de deux boîtes aux lettres serait faite dans deux sections de la commune de Saint-Martin-Labouval: une pour Nougayrac, centre de tout le Causse, et une autre pour Latoulzanie. Celle de Nougayrac serait placée au mur de la maison du domaine de M. Marre, attenant à la route de grande communication, et celle de Latoulzanie au mur du balcon de la moison de M Oscar Marre, industriel, dominant la route départementale

Al'heure où nous écrivons, rien n'est encore fait et le public attend toujours.

St-Laurent

Mordu par un chien. - La semaine dernière, M. C..., propriétaire à Montlauzun, fut mordu par un chien appartenant à M. J.-B. P..., au lieu dit Maurelas, alors qu'il rentrait de Lolmie à sa propriété. La bète abattue, la tête fut envoyée à Tou-louse aux fins d'autopsie. Le bulletin ayant déclaré l'animal atteint de rage, M... est parti ce matin pour suivre le traitement à l'Institut de Montpellier. Propriétaires, surveillez vos chiens!

Figeac

Agrandissement du cimetière. - Le jury d'expropriation chargé de fixer les indemnité dues pour la cession des terrains nécessaires à l'agrandissement du cimetière se réunira le 7 novembre, à 8 heures au palais de justice.

Cardaillac

Probité. - M. Gabriel Loupias, demeurant à Cardaillac, a trouvé le jour de la foire à Figeac, un portefeuille contenant la somme de 410 francs, qu'il s'est empres-sé de remettre à son légitime propriétaire.

Gourdon

Lou Gorrit del Quercy. - Nous sommes heureux d'annoncer à nos compatriotes que notre prochaine matinée aura lieu le imanche 5 novembre à 14 heures très précises, dans les Salons du Palais des Îngénieurs Civils, 19, Rue Blanche. Elle comportera une première partie de Bal avec le concours de deux orchestres, et une deuxième partie artistique, au cours de laquelle les meilleurs artistes des principaux théâtres et concerts de Paris se feront applaudir.

Nous invitons tous nos amis à venir nombreux à cette matinée dont l'organisation a été tout spécialement préparée.

Probité. - Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé par Mlle Josette Erivié, petite fille de Mme Vve Lafon, qu'elle s'est empressée de remettre au commissariat de police.
Nos félicitations à cette charmante fillette.

Salviac

Nécrologie. - Nous avons appris la mort de M. Ernest Mouraud, propriétaire Cazals, qui fut avant la guerre, durant olusieurs années notaire à Salviac où i vait laissé les meilleurs souvenirs. M Mouraud s'éteint à 69 ans après une longue et douloureuse maladie.

Nos bien sincères condoléances à la famille. Nos rues. - La rue Basse est devenue en raison des pluies deces derniers jours un cloaque de boue, malgré la pelle et le palai, car nous avons constaté qu'elle

était nettoyée régulièrement. Un empierrement s'impose et nous croyons savoir que les pierres ad hoc sont prêtes, mais à la demande des habitants du bas quartier de la ville nous voulons croire que cet empierrement se fera au plus tôt avant les mauvais jours de l'hi-

Chemins de fer de Paris à Orléans

Enregistrement soit pour Paris-Quai d'Orsay, soit pour Paris-Austerlitz des bagages à livrer à domicile dans Paris.

Les voyageur désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

L'enregistrement peut alors être effectué, soit pour Paris-Austerlitz, soit pour Paris-Quai-d'Orsay, suivant le cas.

A l'arrivée, les voyageurs présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout

REMERCIEMENTS

Mechmont (Lot).

Monsieur Georges MARTIN, Avocat à Cahors; Madame Georges MARTIN et leur famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'hon-neur d'as-ister aux obsèques de leur fils, frère, neveu et cousin

Monsieur Louis MARTIN

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette dou-loureuse circonstance.

REMERCIEMENTS

Les familles DABLANC, FOURÈS, BABOULÈNE, BITTENCOURT, PUJOLS, BÉNAC, DESTREIL et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Née BÉNAC

Madame veuve DABLANC

LA PHOSPHIODE GARNAL Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE En vente dans toutes les Pharmacies

EN ANGLETERRE

Les conservateurs anglais et M. Bonar Law De Londres : Ainsi qu'on le prévoyait, M. Bonar Law a été élu leader du parti

conservateur, à l'unanimité des membres

du Parlement assistant à la réunion de M. Bonar Law a déclaré : « Le pays a besoin de tranquillité, d'être dégagé des aventures, tant à l'intérieur qu'à l'étranger. La guérison des maux causés par la

guerre ne peut s'obtenir que par le tra-Le nouveau cabinet anglais

tion, M. Bonar Law s'est rendu auprès du roi pour l'informer qu'il acceptait définitivement de constituer le nouveau

De Londres : Aussitôt après son élec-

M. Bonar Law a conseillé au roi la dissolution du Parlement. Celle-ci sera annoncée officiellement lundi.

Les perspectives politiques De Londres: L'ordre chronologique

des principaux événements politiques, qui vont se dérouler en Angleterre, serait, d'après le Daily Mail, le suivant : 1º Jeudi prochain: proclamation de la dissolution du Parlement; 2° 4 novembre : présentation des can-

didatures; 3° 15 novembre: élections; 4° 20 novembre : réunion du nouveau

Parlement.

Maufrage d'un sous-marin français

Le ministère de la Marine a reçu ce matin un télégramme de Cherbourg, annonçant que le sous-marin disparu, le Roland Morillot, a eu une voie d'eau près des îles Aurigny, en haute mer. Tout l'Etat-Major et tout l'équipage

ont été sauvés par un bateau de commerce français qui les a conduits à Cherbourg.

Le budget à la Chambre La Chambre abordera cet après-midi l'examen du budget de 1923. Elle enten-dra tout d'abord M. Bokanowski, rapporteur général de la Commission des Finances qui fera un exposé critique détaillé de nos situations budgétaire et

Krassine, en congé forcé! De Londres : La presse russe confirme

la nouvelle qu'un congé de 3 mois aurait été accordé à Krassine, ce qui équivaudrait à une démission forcée. Un tamponnement sur la ligne du Mord

Un tamponnement s'est produit, un peu avant minuit, entre deux trains, sur le réseau du Nord, près du Fort-de-la-

Bride, à Saint-Denis. Il y aurait quatre morts et 12 blessés. Des secours ont été immédiatement dirigés sur le lieu de l'accident.

REMPLACEZ

l'extrait de quinquina par la Quintonine. Un flacon versé dans un litre de vin de table donne un excellent vin fortifiant. Le flacon de Quintonine, 2 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

A céder de suite, département du Lot, portefeuille d'assurances, Compagnie de premier ordre. S'adresser au bureau du journal, Cahors.

Marché de La Villette 23 Octobre 1922

PRIX PAR 1/2 KIL

| ESPÈCES | ENTRÉE | RENVOI | Les porcs se cotent au 50 k. poids vif | | |
|------------------------------|--------------------------|-------------|---|----------------------|----------------------|
| Management of the second | EN | S S | 1" qual. | 2º qual. | 3° qual. |
| Bœufs Vaches Taureaux. | 6.825 | 988 | 2,40 | 2,20 | 1,60 |
| Veaux Moutons Porcs | 2.219 17.612 4.441 | 70 1.345 | 4,00 3,50 5,40 | 3,50 3,20 5,00 | 3,00 3,00 4,60 |
| ODGEDY | | 1 | Vont | 1 très | diffi- |

OBSERVATIONS. — Vente très difficile sur les bœufs, moutons, facile sur les veaux, calme sur les porcs.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de 1re Instance de Cahors.

D'un jugement rendu contradictoirement le douze cctobre mil neuf cent vingt-deux par le Tribunal Correctionnel de Cahors, contre COSSE Emilie-Mathilde, épouse DELRIEU, 54 ans, débitante à Frayssinet-le-Gelat, prévenue d'avoir falsifié, par addition d'eau, une certaine quantité de lait,

Il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal condamne COSSE Emilie-Mathilde, épouse DELRIEU, à dix jours de prison. Dit qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. La condamne à cent cinquante francs d'amende. Ordonne l'insertion par extrait du jugement dans deux journaux de Cahors, au choix de Mon-sieur le Procureur de la République. Ordonne l'affichage par extrait du même jugement à la porte du domi-cile de la condamnée et à la porte de la mairie de Frayssinet-le-Gélat. Dit que cet affichage devra être maintenu pendant cinq jours. Condamne, en outre, la dame DELRIEU aux frais du procès.

Pour copie certifiée conforme. Cahors, le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-deux.

Le Greffier, GALTIÉ.

Vu au Parquet: Le Procureur de la République, ANDRIEU.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de 1re Instance de Cahors.

D'un Jugement contradictoirement rendu le douze octobre mil neuf cent vingt-deux, par le Tribunal correc-tionnel de Cahors, contre la dame TRÉMOUILLÈRES Jeanne-Marguerite, épouse ALBERT, 44 ans, laitière au Payrat, commune de Cahors, prévenue d'avoir falsifié, par addition d'eau, une certaine quantité de lait, Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal condamne TRÉMOUIL-LÈRES Jeanne-Marguerite, épouse ALBERT, à quinze jours de prison. Dit qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. La condamne à deux cents francs d'amende. Ordonne l'insertion par extrait du jugement dans deux journaux de Cahors, au choix de M. le Procureur de la République. Ordonne l'affichage par extrait du même jugement à la porte du domicile de la condamnée et à la porte de la mairie de Cahors. Dit que cet affichage devra être maintenu pendant cinq jours.

Condamne, en outre, la dame ALBERT aux frais du procès. Cahors, le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-deux.

Vu au parquet:

ANDRIEU.

Le Greffier,

GALTIE.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de 11º Ins-

Le Procureur de la République,

tance de Cahors. D'un jugement contradictoirement rendu le douze octobre mil neuf cent vingt-deux par le Tribunal correctionnel de Cahors, contre la dame DELPECH Joséphine-Louise, épouse FARGUES, 25 ans, domestique à Saint-Ambroise, commune de Cahors, prévenue d'avoir falsifié, par addition d'eau, une certaine quan-

tité de lait, Il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal condamne DELPECH Joséphine-Louise, épouse FAR-GUES, à quinze jours de prison. Dit qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le condamne à deux cents francs d'amende. Ordonne l'insertion par extrait du jugement dans deux journaux de Cahors, au choix de Monsieur le Procureur de la République. Ordonne l'affichage par extrait du même jugement à la porte du domicile de la condamnée et à la porte de la mairie de Cahors. Dit que cet affichage devra être maintenu pendant sept jours.

Condamne, en outre, la dame FARGUES aux frais du procès. Pour copie certifiée conforme. Cahors, le vingt-trois octobre mil

Le Greffier, GALTIE. Vu au Parquet : Le Procureur de la République, ANDRIEU.

neuf cent vingt-deux.

Imp. Coueslant (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 34

L'AFFAIRE RICHARD D'après BURFORD-DELANNOY

PAR E.-Pierre LUGUET

XIII

LE PERE JEROME Croyez-moi, mon cher, poursuivit Jérôme, laissez de côté votre jeune fille ; elle ne peut nous conduire à rien de pratique. Et cherchez ailleurs. A ce moment, le timbre de la porte

d'entrée retentit. Bourdin, pensif, s'en fut ouvrir la porte, et trouva sur le palier Grégoire, l'ex-agent de police, accompagné d'un cocher de fiacre.

Que désirez-vous ?

Ce cocher désire faire une déposition qu'il croit utile à l'enquête. - Bien ; qu'il entre. Bourdin le conduisit au bureau du premier clerc, où était entré Jérôme, s'assit au bureau, après avoir fermé la porte du cabinet où gisait Dominique Richard, et demanda :

- Vous avez quelque chose à déclarer? - Oui, répondit l'homme. Peutêtre bien que ça n'a aucune importance, mais j'ai cru bon de vous en avertir.

- Voilà la chose. Hier soir j'ai chargé des clients qui m'ont gardé de huit heures à minuit. A un moment donné, ils se sont fait conduire au café qui est en face, et ils y sont restés à peu près une demi-heure. Et pendant que je les attendais, sur mon siège, j'ai vu quelque chose qui m'a intrigué. C'est une jeune femme, ou une jeune fille, qu'est arrivée devant la maison, comme si elle venait de la Bastille. Elle avait l'air très drôle; elle ne marchait pas franchement; elle regardait tout autour d'elle comme quelqu'un qui a peur d'être vue. Elle a croisé pendant dix bonnes minutes devant la porte. Puis, elle a eu un geste comme quelqu'un qui dit : « Tant pis! j'y vais ». Elle est entrée dans la mai-

Quelle heure était-il? - Neuf heures et demie ou dix heures moins un quart.

Comment était-elle? Dame! je ne l'ai vue que d'un peu loin... Mais pour sûr elle était... pas trop grande, brune, les yeux bleus, et habillée en noir.

Vous n'avez pas eu l'idée de la signaler au concierge. Non; après tout, je ne savais rien, n'est-ce pas? Ca pouvait être très innocent, ces allées et venues. Ce n'est qu'en lisant le journal, ce

soir, que ça m'est revenu. Vous ne l'avez pas vu ressortir? Non; mes clients ont quitté le café quelques minutes après, et nous sommes partis. Je vous remercie, dit Bourdin.

Veuillez me laisser votre nom et votre adresse; vous serez appelé à l'instruction. L'homme sortit; le brigadier se mit à marcher dans le bureau, d'un pas actif; Jérôme l'observait sans

prononcer un mot. Mon cher monsieur Jérôme, dit enfin Bourdin en s'arrêtant devant lui, je vais être obligé de vous quitter. Bien.

Vous comprenez qu'en présence de ce témoignage, aucun doute n'est plus possible. C'est votre avis? Non. Ce n'est pas votre avis?

- Non. Mais mon avis n'a pas d'importance. - En somme cette jeune fille a écrit des menaces et elle se trouvait là quand ces menaces ont été exécu-

tées. Ça ne vous paraît-il pas convaincant? Non. Mais que je ne vous retarde pas. Partons. Vous allez l'arrê-

ter? Le temps de découvrir son identité, ce qui va me demander une heure, et ce sera chose faite. Bien, dit encore Jérôme.

I es deux hommes redescendirent.

- Au revoir, cher monsieur Jé-

Au revoir Bourdin.

Le brigadier se mit à courir. Le vieux policier le suivit des yeux pendant quelques instants, puis mur-

- Voilà comment se cuisine une erreur judiciaire.

On imagine aisément ce que put

XIV ELLE OU MOI

être le voyage de Paul Vernier entre Paris et Bordeaux... Outre la terreur folle qui ne le quittait pas, et qui lui faisait appréhender l'arrestation dès qu'un inconnu tournait les yeux vers lui, le pauvre garçon souffrait de l'incommensurable douleur d'avoir tué son ami, et de la honte de ne pas même savoir pourquoi, ni à quel moment il avait commis ce crime odieux. Saisi, pensaitil, d'une effroyable crise de démence, provoquée par l'alcool, il avait foncé devant lui comme une bête furieuse; et de cette horrible action il avait si parfaitement perdu tout souvenir, que jamais — passât-il sa vie entière à chercher, — jamais il ne saurait pourquoi ce coup de feu, pourquoi cet acte de violence subit, pourquoi ce cadavre?...

Il se torturait l'esprit sans pouvoir sortir du cercle de pensées affolantes, toujours les mêmes, au milieu duquel se creusait soudain un trou noir; arrivée chez Dallas; arrivée chez Richard; jeu... puis, plus rien; du sommeil, lethargie, un drame comme le

giné, même au cours du pire cauche-Car, il ne faut pas l'oublier, Ver-

nier, malgré les vices qu'on lui reprochait, avec raison, n'était pas un mauvais homme. C'était un irrégulier, un faible, voué à tous les entraînements, et pour lequel la fortune héritée de son père avait constitué un véritable danger; mais il n'avait ja mais fait de tort à personne, sauf à soi-même, et ses dérèglements n'avaient pas dépassé, en somme, une limite qu'on excuse chez d'autres jeunes gens, répétant complaisamment qu' « il faut bien que jeunesse se passe », ou qu' « un homme n'est pas mûr tant qu'il n'a pas jeté sa gourme ».

Et Paul Vernier se réveillait un beau jour assassin, du sang sur les mains, la conscience chargée d'un meurtre! Quel meurtre? Celui d'un homme avec lequel il était intimement lié depuis l'enfance, et à qui la veille même il avait serré la main il demeurait épouvanté, non seulement des conséquences de son acte... l'arrestation, l'expiation... mais aussi de la voix qui criait en son âme : « Tu n'es plus comme les autres; tu n'es plus ce que tu étais hier. Tu es hors la loi; il te faudra te cacher, fuir, rompre avec tous tes amis, ne jamais rien avouer de ta vie passée... Il te faudra prendre un faux nom, parce que celui que tu portais suffit maintenant à t'ouvrir une prison. Et ce malheureux n'en aurait jamais ima- faux nom que tu vas choisir au ha- déjà.

sard, tu ne pourras le porter dans aucune circonstance officielle de la vie, parce que tu ne posséderas aucune pièce d'identité sur quoi l'appuyer. Te voilà suspect pour toujours; car il t'est défendu de prouver qui tu es, et ceux qui vivent ainsi tombent tôt ou tard dans la suspicion publique. Une heure de folie, au cours de laquelle tu as commis des actes que tu ne te rappelles même pas, t'a privé de tous tes droits d'homme libre. Tu ne seras peut-être pas effectivement flétri, ou peut-être le seras-tu sculement par contumace, si tu es assez adroit pour t'échapper, mais tu seras avili devant ta propre conscience, et il suffira du moindre hasard pour que ta honte te soit un jour jetée à la face. »

Paul Vernier passa les heures interminables de ce voyage dans un état qui aurait fait pitié à ses ennemis eux-mêmes. Il était au physique, déprimé gravement; ses nerfs vibraient en lui comme les cordes d'une harpe brutalement heurtée; la courte ivresse du matin dissipée, il avait été pris d'une faim cruelle, qu'il n'osait satisfaire parce qu'il lui aurait fallu descendre de son coupé, où du moins il était seul et point exposé à la curiosité des gens. Il s'imaginait dès dix heures du matin, que son signalement avait été télégraphié partout - et c'était facile assurément, pensait-il, puisque sa photographie était dans le commerce - et que tous les agents de la Sûreté le recherchaient (A suivre).